



Association Loi de 1901

84 / 215766

www.asso-mc2a.com

BELMONT



PETITS CUBES ET VIEILLES BECANES

ROULAGE AMICAL en AVEYRON

Circuit de BELMONT SUR RANCE

Dimanche 27 Juin 2021

Règlement

DISPOSITIONS GENERALES

Le roulage **PETITS CUBES ET VIEILLES BECANES- Roulage amical en Aveyron** est une démonstration de Motos Classiques et Anciennes organisée par l'Association des Motos Classiques de Compétition d'Avignon – **MC2A** – sur le circuit de karting de **BELMONT SUR RANCE**.

Il s'agit d'un rassemblement amical d'amateurs de Motos Anciennes (avant 1950) et Classiques de petite cylindrée (plus de 30 ans) qui souhaitent rouler avec leur machine dans un cadre sécurisé.

Il est exclu toute notion de compétition, de classement et de chronométrage.

La démonstration se déroule sans public, l'accès au circuit étant limité aux seuls participants, accompagnants et invités.

De manière générale :

- Les mineurs présents restent sous la responsabilité de leurs accompagnants
- Les animaux domestiques sont interdits sur le paddock
- Tout véhicule circulant dans l'enceinte du circuit doit être assuré conformément à la législation
- Aucun essai de roulage ne devra être fait dans les paddocks ou sur les voies de circulation.
- Tous les déplacements doivent se faire à faible vitesse et le port du casque est obligatoire sur les 2 roues, y compris en cas d'utilisation de mini-motos, quel que soit l'âge du pilote.
- Tout comportement de la part d'un participant, d'un accompagnant ou d'un invité, dans l'enceinte du circuit ou sur la piste, jugé par l'Organisateur inapproprié ou dangereux, entraînera l'exclusion définitive de celui-ci.

Suivant l'évolution de la situation sanitaire en France, les participants, leurs accompagnants et les invités devront se conformer aux règles gouvernementales, en particulier distanciation physique entre les groupes, port du masque, hygiène des mains, etc...

L'organisateur mettra à disposition des concurrents des flacons de gel hydroalcoolique à l'entrée des paddocks.

MACHINES ACCEPTEES

Le circuit de karting de **BELMONT SUR RANCE** est homologué pour des démonstrations de motos de moins de 25 CV (MOTO 25 POWER)

En conséquence la démonstration est ouverte exclusivement à des machines anciennes et classiques de petite cylindrée dont la puissance à la roue arrière n'excède pas 25 CV.

Entrent en général dans ce cas :

- Les motos anciennes de tourisme et de sport de moins de 500 cc
- Les motos classiques de moins de 125 cc 2T ou 4T
- Les motos classiques de tourisme 2T de moins de 250 cc
- Les motos classiques de tourisme 4T de moins de 350 cc
- Les motos de sport ou de course monocylindre 2T de moins de 250 cc
- Les motos de sport ou de course monocylindre 4T de moins de 350 cc

Lors de son engagement, chaque concurrent devra fournir une fiche détaillée complète, avec photo, de la (ou des) machine(s) qu'il compte utiliser.

L'organisateur se réserve le droit de demander la production de la fiche constructeur de la moto (cas des machines de tourisme) ou d'un relevé de puissance sur banc (cas des machines de sport ou de course) pour s'assurer du respect de la puissance maxi de 25 CV à la roue arrière.

Pour les machines de tourisme, un abattement de 15% de la puissance constructeur sera appliqué, compte tenu de l'écart moyen constaté entre puissance au vilebrequin et à la roue arrière.

ORGANISATION GENERALE DU ROULAGE

Après réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du droit d'engagement, il sera adressé à chaque participant une confirmation provisoire d'engagement accompagnée éventuellement d'une liste des documents complémentaires à fournir.

La confirmation d'engagement définitive sera adressée au concurrent au plus tard le 31 Mai 2021.

Cette confirmation sera adressée par mail ou par SMS.

Toutefois, les concurrents qui le souhaiteraient pourront recevoir une réponse par voie postale sous réserve d'avoir joint une enveloppe timbrée à leur adresse lors de l'envoi de leur engagement

Dans cette confirmation sera indiquée la série dans laquelle la (ou les) machine(s) pourront participer à la démonstration.

Les séries seront déterminées en fonction du type des machines et de l'expérience du pilote.

L'objectif est d'avoir des séries homogènes pour permettre à tous de rouler dans les meilleures conditions de sécurité en évitant de trop gros écarts de vitesse entre les différents pilotes.

Sauf exception, le nombre de participants par série sera limité à 30.

Ce nombre pourra éventuellement être relevé à 40, en cas de demandes très fortes dans une série, le circuit étant homologué pour un nombre maxi de 56 motos en démonstration.

Le nombre de séries sera normalement de 4 avec la répartition prévisionnelle ci-dessous :

1. Motos de moins de 10 cv
2. Motos de 10 à 18 cv
3. Motos de 18 à 25 cv
4. Amis du Challenge Honda et Coupe Motobécane LT3

Cette répartition est simplement indicative et pourra être modifiée en fonction du nombre de demandes d'engagements dans chaque série.

En principe le nombre de roulages sera de 5 par série avec des sessions de 15 à 20 mn.

Des contrôles administratif et technique seront mis en place afin de valider l'inscription des participants et de contrôler l'état des machines présentées.

Un briefing pilote obligatoire sera organisé avant le départ de la première série afin de présenter au pilotes les caractéristiques du roulage, son organisation, les spécificités du circuit et les consignes de sécurité en piste.

Une équipe médicale spécialisée sera en place pendant les horaires d'ouverture de la piste.

CONTROLE ADMINISTRATIF

Les opérations de contrôle commenceront à partir du Samedi 26 Juin 15h.

Elles se poursuivront le Dimanche 27 Juin à partir de 7h.

Chaque participant devra présenter au Contrôle Administratif sa confirmation d'engagement, son Permis de Conduire, ou son CASM correspondant à la catégorie de sa machine.

Un bracelet plastique à fixer au poignet sera remis à chaque participant qui devra obligatoirement le présenter avant son entrée en pré-grille.

CONTROLE TECHNIQUE

Après passage au Contrôle Administratif chaque participant présentera sa machine et son équipement au Contrôle Technique.

Les machines seront amenées moteur arrêté.

Le contrôle de la moto portera sur les points suivants :

- Etat général, propreté, absence de fuites, guidon et poignées
- Freins
- Pneumatiques (les pneus slicks sont interdits)
- Butées de direction
- Retour automatique de la poignée de gaz
- Béquilles enlevées ou solidement attachées
- Phares, feux, clignotants, et éléments tranchants, contondants ou perforants protégés ou scotchés
- Rétroviseurs déposés ou scotchés
- Bac à huile recommandé pour les machines de sport ou de course

En ce qui concerne le niveau sonore, les machines devront, sauf dérogation respecter les valeurs imposées par l'homologation du circuit.

Une fois la moto acceptée au contrôle technique une pastille de couleur avec un numéro sera apposée sur celle-ci de manière visible.

Cette pastille sera contrôlée avant l'entrée en pré-grille.

EQUIPEMENT PILOTE

L'équipement de chaque pilote devra être le suivant :

- Casque intégral homologué et en bon état. Ce casque sera marqué lors du contrôle technique
- Vêtements cuir, combinaison ou 2 pièces assemblées
- Bottes et gants en cuir
- Protection dorsale

Une dérogation pourra être admise pour les pilotes des machines anciennes et des cyclomoteurs de série de la catégorie 1 : les vêtements cuir pourront être remplacés par des vêtements de moto en textile renforcé et la protection dorsale sera vivement conseillée mais non obligatoire.

ASSURANCES

L'Organisateur a souscrit une Assurance Responsabilité Civile Organisateur et participants couvrant les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

En conformité avec les dispositions de l'article R221-6 du Code de la Route, il est formellement convenu que les conducteurs devront être titulaires, selon le type de la moto utilisée, du Permis de Conduire correspondant ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM)

Le non-respect de ces conditions exclurait de plein droit l'assuré du bénéfice des garanties du contrat souscrit par l'Organisateur.

L'inscription inclut une garantie minimum obligatoire pour les participants.

Ceux-ci pourront souscrire une garantie facultative supplémentaire Individuelle Accident auprès de l'assureur de la manifestation ou tout assureur de leur choix.

Il est rappelé que l'Assurance Automobile est obligatoire pour tout véhicule terrestre à moteur, immatriculé ou non, même pour une utilisation sur circuit (art L211-1 du Code des Assurances)

En conséquence, chaque pilote doit être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile pour son véhicule.

Il appartient à chaque participant de vérifier auprès de son assureur que son véhicule est bien assuré pour les dommages causés aux tiers en cas d'utilisation en démonstration non compétitive sur circuit.

Il est précisé aux licenciés FFM qu'ils ne sont pas couverts par leur licence en Responsabilité Civile Circulation du fait de la présence de non licenciés sur la piste.

Les participants sont également invités à vérifier auprès de leur assureur que leurs Garanties Corporelles sont acquises lors d'une démonstration non compétitive sur circuit.

Rappel très important : la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants aura pour effet d'annuler les garanties de toutes les Assurances

ENGAGEMENT :

Le montant de l'engagement est fixé à 70 € pour une machine et à 100 € pour deux machines avec un même pilote roulant dans deux séries différentes.

Ce prix ne tient pas compte du cout des assurances supplémentaires facultatives.

Les engagements sont à régler par chèque à l'ordre de MC2A ou par virement bancaire sur le compte de l'Association.

Toutes les précisions utiles figurent sur le bulletin d'engagement

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

L'accueil des participants se organisé à partir du samedi 26 Juin 14h.

Les grilles du circuit seront fermées de 22h, le samedi 26 , jusqu'à 6h45 le dimanche 27.

Les pilotes devront s'installer sur les emplacements de paddock qui leur seront indiqués par les membres de l'Organisation.

Aucune réservation particulière d'emplacement ne sera faite à l'avance.

Des coffrets électriques et des douches et sanitaires seront mis à disposition des participants.

ANNULATION

Du fait du participant :

En cas d'annulation après le 7 juin 2021, le montant réglé par le participant ne sera pas remboursé mais reporté sur une manifestation ultérieure.

Du fait de l'Organisateur :

Les incertitudes liées à la crise sanitaire qui touche la France peuvent conduire l'Organisateur à annuler la démonstration sans préavis.

Dans ce cas, il sera procédé au remboursement de l'engagement sauf si le participant préfère reporter celui-ci sur une édition ultérieure.

DOMMAGES ET VOL

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les dommages et les vols subis par les biens des participants, accompagnants ou invités dans l'enceinte du circuit pour la durée de la manifestation.

DROITS A L'IMAGE

Des photos ou vidéos pourront être réalisées durant la manifestation et diffusées sur le site de MC2A ou sur les sites des photographes agréés.

Les participants acceptent, de par leur inscription, le renoncement à faire valoir leur droit à l'image.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par la signature de leur Demande d'Engagement et du présent Règlement, les participants déclarent être en capacité d'exercer le Sport Motocycliste, hors compétition, et acceptent sans réserve les termes du présent Règlement.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion de la machine et/ou du participant, sans remboursement de son engagement ni report, l'Organisateur restant seul juge de ses décisions qui seront sans appel.

Lu et accepté (mention manuscrite)

Le

A